

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 28 octobre 2015 portant dissolution de la brigade de recherches d'Ambert**

NOR : INTJ1521977A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade de recherches d'Ambert est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL